



Conseil économique et social

Distr. générale
4 juin 2021
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Recueil des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2021

<i>Décision</i>	<i>Page</i>
Session annuelle, du 1^{er} au 4 juin 2021	
2021/6	Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2020 2
2021/7	Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF..... 2
2021/8	Descriptifs de programme de pays 3
2021/9	Prorogation de programmes de pays en cours 3
2021/10	Rapports d'évaluation et réponses de l'administration 3
2021/11	Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2020 et réponse de l'administration 4
2021/12	Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration pour 2020 et réponse de l'administration 5
2021/13	Exposé sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies 6



2021/6

Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2020

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2020, ainsi que du rapport sur la mise en œuvre du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 ; du rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, de l'annexe conjointe sur la mise en œuvre du chapitre commun des plans stratégiques pour 2018-2021 du Fonds des Nations Unies pour la population, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (ONU-Femmes), et du compendium de données et du tableau de bord des résultats ;

2. *Félicite* l'UNICEF d'avoir atteint des cibles et des étapes importantes dans de nombreux domaines d'activité présentés dans son Plan stratégique pour 2018-2021 et dans son rapport annuel, et l'encourage à continuer d'améliorer les effets de ses programmes du point de vue des réalisations dans tous les secteurs relevant de son mandat et à remédier aux facteurs qui freinent les percées en matière de développement pour atteindre les objectifs de développement durable dans le cadre de son Plan stratégique pour 2022-2025 ;

3. *Décide* de transmettre au Conseil économique et social les rapports susmentionnés ainsi qu'un résumé des observations et orientations qu'il a formulées ;

4. *Prend note* du rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection, y compris les réponses de l'administration aux 14 recommandations formulées par celui-ci qu'il est appelé à examiner.

*Session annuelle
4 juin 2021*

2021/7

Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF ([E/ICEF/2021/13](#)) ;

2. *Salue* les efforts que fait l'UNICEF pour procéder à l'examen de ses opérations humanitaires dans le contexte des nouveaux défis mondiaux et attend avec intérêt la publication subséquente du rapport intitulé « *Strengthening UNICEF's humanitarian action, The Humanitarian Review: findings and recommendations* » ;

3. *Engage* l'UNICEF à mettre en œuvre au plus tôt les recommandations formulées à l'issue de l'examen et de lui rendre compte régulièrement des progrès accomplis à cet égard.

*Session annuelle
4 juin 2021*

2021/8**Descriptifs de programme de pays***Le Conseil d'administration*

1. *Note* que le descriptif de programme de pays pour l'Argentine (E/ICEF/2021/P/L.15), y compris son budget indicatif global, a été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 10 au 30 mars 2021 ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, le descriptif de programme de pays concernant l'Argentine (E/ICEF/2021/P/L.15), y compris son budget indicatif global.

*Session annuelle**3 juin 2021***2021/9****Prorogation de programmes de pays en cours***Le Conseil administration*

1. *Prend note* de la prorogation de trois mois du programme de pays pour l'Arménie, faisant suite à des deux prorogations antérieures de deux et quatre mois, respectivement, ainsi que de la prorogation de six mois du programme de pays pour la Malaisie, faisant suite à deux prorogations antérieures, de deux et quatre mois, respectivement, nouvelles prorogations qui ont toutes deux été approuvées par la Directrice générale et sont présentées dans le tableau 1 du document publié sous la cote E/ICEF/2021/P/L.14 ;

2. *Approuve* la prorogation de trois mois du programme de pays pour Madagascar, qui fait suite à deux prorogations antérieures de un an et de six mois, respectivement, ainsi que la prorogation de huit mois du programme de pays pour la République arabe syrienne, laquelle avait déjà fait l'objet de deux prorogations consécutives d'un an, d'une prorogation de neuf mois, d'une prorogation de trois mois, d'une prorogation de deux mois et d'une prorogation de quatre mois, comme indiqué dans le tableau 2 du document publié sous la cote E/ICEF/2021/P/L.14.

*Session annuelle**4 juin 2021***2021/10****Rapports d'évaluation et réponses de l'administration***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel de 2020 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (E/ICEF/2021/18) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2021/19) ;

2. *Prend note avec satisfaction* de l'évaluation mondiale de l'élaboration des programmes de l'UNICEF relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène lors de crises prolongées (2014-2019), de son résumé (E/ICEF/2021/20) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2021/21) ;

3. *Prend également note avec satisfaction* de l'augmentation marquée du nombre de produits d'évaluation et de l'élargissement de la portée des évaluations ;

4. *Se félicite* que 16 spécialistes de l'évaluation multipays aient été recrutés en vue d'étoffer les capacités d'évaluation aux niveaux national et régional ;

5. *Rappelle* l'objectif consistant à allouer 1 % des dépenses afférentes aux programmes à l'évaluation et note avec préoccupation que 0,64 % seulement de ces

dépenses ont été consacrées à l'évaluation en 2020, tout en étant conscient des circonstances particulières qui entourent la conduite d'évaluations dans le contexte de la pandémie en cours ;

6. *Prie* l'UNICEF de faire le nécessaire pour favoriser une augmentation sensible de la part allouée à l'évaluation dans les dépenses afférentes aux programmes, en particulier dans les bureaux de pays qui y consacrent actuellement bien moins de 1 % des dépenses ;

7. *Note avec préoccupation* la disponibilité réduite des ressources du Fonds de financement commun consacré aux activités d'évaluation et prie l'UNICEF de veiller à ce que la fonction d'évaluation bénéficie constamment d'un financement adéquat ;

8. *Accueille avec satisfaction* la décision prise par l'UNICEF de créer une procédure d'assurance qualité relative à la fonction d'évaluation ;

9. *Accueille également avec satisfaction* les initiatives lancées par l'UNICEF en vue de promouvoir des méthodes et des technologies innovantes en matière d'évaluation, encourage l'UNICEF à continuer d'utiliser et de développer des modalités d'évaluation à distance et des méthodes numériques novatrices, sans transiger sur la qualité des évaluations, et le prie de présenter, dans son rapport annuel de 2021 sur la fonction d'évaluation, des informations à jour sur la mise en œuvre de technologies et de méthodes innovantes, notamment sur les risques qui y sont associés et sur la manière dont l'administration entend s'en prémunir ;

10. *Encourage* l'UNICEF à allouer des ressources adéquates à la conduite d'évaluations visant à faire émerger des solutions modulables permettant de combler les lacunes en matière de données et de connaissances dans les principaux domaines d'activité du Fonds et des acteurs mondiaux du développement ;

11. *Encourage également* l'UNICEF à envisager de recourir plus souvent à des évaluations d'impact rigoureuses afin d'améliorer encore ses méthodes de programmation et le prie de veiller à ce que les conclusions tirées de ces évaluations soient utiles au regard des domaines pertinents des orientations définies et des activités programmées dans le cadre de son Plan stratégique et alimentent la base de données et de connaissances mises au service de la réalisation des objectifs de développement durable.

*Session annuelle
4 juin 2021*

2021/11

Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2020 et réponse de l'administration

Le Conseil administration

1. *Prend note* du rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2020 (E/ICEF/2021/16) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2021/17) ;

2. *Prie* l'UNICEF de prendre des mesures concrètes en vue de renforcer la confiance de son personnel dans le cadre de protection contre les représailles dont bénéficient celles et ceux qui dénoncent une inconduite et d'améliorer encore sa culture institutionnelle ;

3. *Prend note avec satisfaction* du fait que le Bureau de la déontologie soit membre de l'Équipe spéciale chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination et l'encourage à jouer un rôle actif, en tant qu'entité indépendante, dans la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale ;

4. *Prend également note avec satisfaction* de la collaboration étroite que le Bureau continue d'entretenir avec le groupe de travail interdépartemental chargé des questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles, le Groupe de la sauvegarde de l'enfance et la Conseillère principale pour les questions de culture institutionnelle.

*Session annuelle
4 juin 2021*

2021/12

Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration pour 2020 et réponse de l'administration

Le Conseil administration

1. *Prend note* du rapport annuel que lui a adressé le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF pour 2020 (E/ICEF/2021/AB/L.3) et de son additif (E/ICEF/2021/AB/L.3/Add.1) ainsi que de la réponse de l'administration (E/ICEF/2021/AB/L.4) et du rapport annuel que lui a adressé le Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit pour 2020, et accueille avec satisfaction l'opinion générale selon laquelle le dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation est adéquat et efficace ;

2. *Prend note également* de la Charte révisée du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF (E/ICEF/2021/AB/L.5) ;

3. *Prie* l'UNICEF de communiquer des informations sur les ressources supplémentaires dont le Bureau a besoin pour combler les lacunes en matière de couverture, dans le cadre des contributions au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et au budget intégré pour 2022-2025, rappelle le paragraphe 4 de sa décision 2020/20 et prie l'UNICEF de veiller à ce que des ressources humaines, financières et technologiques adéquates soient fournies au Bureau ;

4. *Se félicite* de la rapidité avec laquelle le Bureau a adapté ses activités pour faire face aux problèmes causés par la pandémie de COVID-19 et l'encourage à continuer d'évaluer les moyens de procéder à des audits et des investigations à distance sans que la qualité de ses travaux ne s'en trouve compromise, et prie l'UNICEF de faire le point, dans le rapport annuel 2021 du Bureau de l'audit interne et des investigations, des avantages et des risques liés à l'adoption de cette pratique et au recours à d'autres technologies et approches novatrices visant à rendre les activités du Bureau plus efficaces et productives ;

5. *Rappelle* le paragraphe 5 de sa décision 2020/20 et encourage l'UNICEF à continuer de travailler avec les autres fonds et programmes des Nations Unies afin d'harmoniser leurs définitions et leurs rapports concernant les questions d'audit et d'investigation et, le cas échéant, à lui fournir un aperçu plus cohérent des conclusions et résultats obtenus, et prie le Bureau de donner dans son rapport annuel pour l'année 2021 des informations sur les progrès accomplis à cet égard ;

6. *Constate avec inquiétude* que le nombre de mesures convenues en attente d'application depuis plus de 18 mois augmente et encourage le Bureau et l'administration de l'UNICEF à œuvrer ensemble pour que les recommandations concernées soient clôturées en temps voulu.

*Session annuelle
4 juin 2021*

2021/13

Exposé sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'exposé sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

2. *Demande instamment* à l'UNICEF de continuer d'appliquer la résolution 72/279 et de s'acquitter des engagements pris au titre du pacte de financement, et attend avec impatience que les orientations données dans l'un et l'autre soient intégrées dans le Plan stratégique à venir, l'objectif étant d'améliorer l'exécution des programmes et l'impact de son action sur le terrain et de mieux les prendre en considération ;

3. *Invite* l'UNICEF à définir son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources à la lumière des orientations applicables tirées de l'examen quadriennal complet de 2020 et prie le Fonds d'harmoniser le cadre avec les autres entités des Nations Unies, selon qu'il convient, en particulier en ce qui concerne tous les niveaux de résultats, et d'utiliser autant que possible des indicateurs de résultats communs, le but étant que le système des Nations Unies pour le développement concoure davantage à la réalisation des objectifs de développement durable et de renforcer encore l'évaluation à l'échelle du système ;

4. *Demande* à l'UNICEF de fournir en temps utile, avant la deuxième session ordinaire de 2021, des informations plus détaillées sur le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, y compris sur ses liens avec le cadre de suivi et d'établissement des rapports de l'examen quadriennal complet.

*Session annuelle
4 juin 2021*